

LA CARTE DU COMBATTANT AU TITRE DES OPERATIONS EXTERIEURES (OPEX)

Le droit à la carte du combattant au titre des opérations extérieures (OPEX) résulte de la loi du 4 janvier 1993.

Règles d'attribution :

LES BENEFICIAIRES :

Militaires des forces armées françaises ainsi que les personnes civiles possédant la nationalité française à la date de présentation de leur demande qui, en vertu de décisions des autorités françaises ont participé au sein d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales, soit à des opérations ou missions menées conformément aux obligations ou engagements internationaux de la France.

OPERATIONS CONCERNEES :

L'arrêté interministériel du 12 janvier 1994 modifié en dernier lieu le 31 décembre 2009 a fixé les territoires et les périodes à prendre en considération.

TERRITOIRES	PERIODES
AFGHANISTAN Pays et eaux avoisinants Opérations Héraclès, Pamir et Epidote	du 03/10/01 au 02/10/11
BOSNIE-HERZEGOVINE mission de police de l'Union européenne (MPUE)	du 01/01/03 au 31/12/2009
CAMBODGE Pays limitrophes et leurs approches maritimes et aériennes	du 01/11/91 au 31/10/94
CAMEROUN Régions de Wouri, Mungo, N'kam, Bamiléké, Kribi, N'tem, Sanaga maritime, Nyong et Kélié, Nyong et Sanaga, Djà et Lobo	1 ^{ère} période du 17/12/56 au 31/12/58 2 ^{ème} période du 01/06/59 au 28/03/63
CONGO Territoire du Congo et pays limitrophes	du 19/03/97 au 18/03/00
COTE D'IVOIRE et ses approches maritimes, opération LICORNE et opération ONUCI	du 19/09/02 au 17/09/10
GABON	du 02/06/03 au 01/06/11
REGION DU GOLFE PERSIQUE ET GOLFE D'OMAN Opérations maritimes Opérations militaires	du 30/07/87 au 29/07/03 du 30/07/90 au 29/07/03

IRAK Frontières irano-irakienne (opération Ramure) et turko-irakienne (opération Libage)	du 01/04/91 au 20/07/91
KOSOVO Mission des nations unies au Kosovo (MINUK)	10/06/99 au 09/06/09
LIBAN	du 22/03/78 au 22/03/07
REPUBLIQUE DU LIBAN ET ISRAËL et leurs eaux avoisinantes Opérations Daman (FINUL) et Baliste	du 02/09/06 au 31/08/10
MADAGASCAR	du 30/03/47 au 01/10/49
MAURITANIE	1 ^{ère} période du 01/01/57 au 31/12/59 2 ^{ème} période du 01/11/77 au 30/10/80
UGANDA	du 02/06/03 au 01/06/11
MEDITERRANEE ORIENTALE (Suez)	du 30/10/56 au 31/12/56
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Opération Boali Dans le cadre de l'opération menée au titre de la police des Nations unies (MINURCAT) Dans le cadre de l'opération EUFOR Tchad/RCA sur le territoire du Tchad, de la République centrafricaine et pays avoisinants	1 ^{ère} période du 20/09/79 au 19/09/82 2 ^{ème} période du 18/05/96 au 17/05/99 3 ^{ème} période du 03/12/02 au 02/12/10 1 ^{ère} période du 25/09/07 au 24/09/08 2 ^{ème} période du 15/03/09 au 14/03/11 du 28/01/09 au 27/01/11
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO Opérations Mamba et MONUC	du 02/06/03 au 01/06/11
RWANDA Territoire du Rwanda et ses pays limitrophes	du 15/06/94 au 14/06/97
SOMALIE Somalie et ses approches maritimes et aériennes	du 03/12/92 au 02/12/95
TCHAD et pays avoisinants, notamment le Cameroun Dans le cadre de l'opération menée au titre de la police des Nations unies (MINURCAT) Dans le cadre de l'opération EUFOR Tchad/RCA sur le territoire du Tchad, de la République centrafricaine et pays avoisinants	du 15/03/69 au 31/12/09 1 ^{ère} période du 25/09/07 au 24/09/08 2 ^{ème} période du 15/03/09 au 14/03/11 du 28/01/09 au 27/01/11
TIMOR ORIENTAL	du 16/09/99 au 15/09/01
YUGOSLAVIE Yougoslavie, Slovénie, Croatie, pays limitrophes et eaux avoisinantes Forces multinationales en Ex-Yougoslavie, pays limitrophes et eaux avoisinantes Opérations Trident, Astrée et Proxima	du 01/01/92 au 31/12/94 du 01/01/95 au 31/12/09
ZAÏRE (ex Congo Belge)	du 13/05/78 au 12/05/81

LES CONDITIONS A REMPLIR :

- soit 90 jours en unité combattante,*
- soit neuf actions de feu ou de combat de l'unité ou missions aériennes opérationnelles de l'armée de l'air et des formations aériennes de l'armée de terre ou missions navales opérationnelles de la marine ou missions aériennes opérationnelles de l'aéronautique navale,*
- soit 5 actions individuelles ou missions aériennes individuelles de l'armée de l'air, des formations aériennes de l'armée de terre et de l'aéronautique navale et missions navales individuelles de la marine.

Ont droit également à la carte du combattant au titre des OPEX, les blessés de guerre et assimilés, les titulaires d'une citation individuelle, les détenus par l'adversaire dans certaines conditions de durée de présence en unité combattante; ces conditions ne sont pas opposables en cas de détention ne bénéficiant pas des Conventions de Genève.

*des arrêtés ministériels élaborés par le Service historique de la défense (SHD) à partir des journaux de marches et opérations (JMO) des unités engagées qui, pour les opérations et dans les périodes retenues par le premier arrêté, définissent les unités qualifiées de combattantes et procèdent à des relevés d'action de feu ou de combat. (Voir listes des arrêtés publiés par conflit en fin de page)

LA PROCEDURE :

Les demandes sont instruites par les directions départementales de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre et transmises au département reconnaissance et réparation pour avis de la commission nationale de la carte du combattant.

Cet avis est suivi d'une décision d'attribution ou de rejet de la carte.

DROITS :

La carte du combattant au titre de OPEX ouvre droit :

- à la retraite du combattant,
- au port de la croix du combattant,
- au Titre de reconnaissance de la Nation,
- à la constitution d'une rente mutualiste majorée par l'Etat qui bénéficie d'avantages fiscaux,
- à une demi-part d'impôt sur le revenu à partir de 75 ans,
- à la qualité de ressortissant de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- au privilège de recouvrir le cercueil d'un drap tricolore.

Liste des arrêtés ministériels élaborés par le Service historique de la défense publiés par conflit et corps d'armées

TERRITOIRES	ARMÉE DE TERRE	ARMÉE DE L'AIR	MARINE	GENDARMERIE
AFGHANISTAN	Aucune liste	Aucune liste	2001-2003	Aucune liste
CAMBODGE	En totalité	Aucune liste	En totalité	En totalité
CAMEROUN	En totalité	En totalité	En totalité	En totalité
CONGO	En totalité	Aucune liste	Aucune liste	Aucune liste
CÔTE D'IVOIRE	Aucune liste	Aucune liste	2002-2003	Aucune liste
GABON	Aucune liste	Aucune liste	Aucune liste	Aucune liste
GOLFE PERSIQUE ET GOLFE D'OMAN	Jusqu'en avril 1991	Jusqu'au 13 mai 1991	Jusqu'en mars 2000	Jusqu'au 31 décembre 1991
IRAK (Ramure et Libage)	En totalité	Aucune liste	En totalité	En totalité
LIBAN	Jusqu'au 22 mars 2005	Aucune liste	Jusqu'en mai 1996	Jusqu'au 31 janvier 1998
MADAGASCAR	En totalité	En totalité	En totalité	En totalité
MAURITANIE	En totalité	En totalité	En totalité	1^{ère} période en totalité
OUGANDA	Aucune liste	Aucune liste	Aucune liste	Aucune liste
MÉDITERRANÉE ORIENTALE	En totalité	En totalité	En totalité	En totalité
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1^{ère} et 2^{ème} période en totalité	1^{ère} période en totalité	1^{ère} période en totalité	1^{ère} et 2^{ème} période en totalité
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (EX ZAÏRE)	Aucune liste	Aucune liste	Aucune liste	Aucune liste
RWANDA	Aucune liste	Aucune liste	En totalité	Aucune liste
SOMALIE	En totalité	Aucune liste	En totalité	Aucune liste
TCHAD	Jusqu'au 31 décembre 2005	Jusqu'au 4 mai 1988	Jusqu'en mars 1991	Jusqu'au 31 mars 1988
TIMOR ORIENTAL	En totalité	Aucune liste	Aucune liste	Aucune liste
YUGOSLAVIE	Aucune liste	Jusqu'au 19 juillet 1999	Jusqu'en novembre 2001	Aucune liste
ZAÏRE (ex Congo Belge)	En totalité	En totalité	Aucune liste	Aucune liste